

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@CaroleDelga

Paris, le 5 septembre 2014 N° 011

L'économie sociale et solidaire, levier d'intégration territoriale

Lors du déplacement cette semaine sur le site industriel d'ACOME, la plus grande SCOP (Société coopérative et participative) de France, aux côtés d'Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et d'Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, Carole DELGA a rencontré des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

La secrétaire d'Etat a notamment échangé avec les représentants des « Chantiers de demain», une coopérative d'activité et d'emplois de la Manche, dans le secteur du bâtiment.

Pour Carole DELGA, « L'économie sociale et solidaire (ESS) est un concentré d'innovation, sociale bien sûr, mais aussi industrielle et technologique comme l'illustre cette magnifique réussite qu'est la SCOP Acome. Mais l'ESS c'est aussi un levier d'intégration territoriale comme le montre la coopérative d'activité et d'emplois « Les chantiers de demain », qui a pour vocation de mettre en réseau les créateurs d'activités locaux en favorisant la mutualisation des moyens, et en donnant un cadre juridique aux entrepreneurs-salariés. »

La loi sur l'économie sociale et solidaire, promulguée le 31 juillet dernier, consolide le modèle des coopératives d'activités et d'emploi (CAE) en lui donnant un statut et un régime juridique, et crée le statut des entrepreneurs-salariés dans le code du travail.

Actuellement, une centaine de CAE accompagnent 5000 entrepreneurs-salariés sur tous nos territoires, principalement dans les secteurs du bâtiment et des services à la personne. Demain, grâce à la loi ESS, ce sont des centaines de projets supplémentaires qui pourront être créés dans un cadre autonome et sécurisé, contribuant ainsi à la mobilisation collective en faveur de l'emploi ainsi qu'au développement économique et social de nos territoires.

Retrouvez l'ensemble des mesures de la loi ESS : http://www.economie.gouv.fr/loi-economie-sociale-et-solidaire

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - <u>sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr</u>

